

Le Développement Durable qu'est ce que c'est ?

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social. C'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociale du développement

que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

La notion de développement durable a été proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland (ayant pour titre « notre avenir à tous »)



L'Agenda 21 Qu'est ce que c'est ?



L'Agenda 21 est un programme d'actions à mener au cours du 21^e siècle pour lutter contre l'effet de serre et les changements climatiques, pour préserver la biodiversité et inventer un développement qui soit durable et responsable.

L'Agenda 21 local doit être élaboré en concertation avec l'ensemble de la population ainsi que les acteurs du territoire.

L'Agenda 21 du Pays va donc devenir une stratégie et un programme d'actions de développement durable. Ce document va permettre de cadrer l'action de la commune ou de la Communauté de Commune

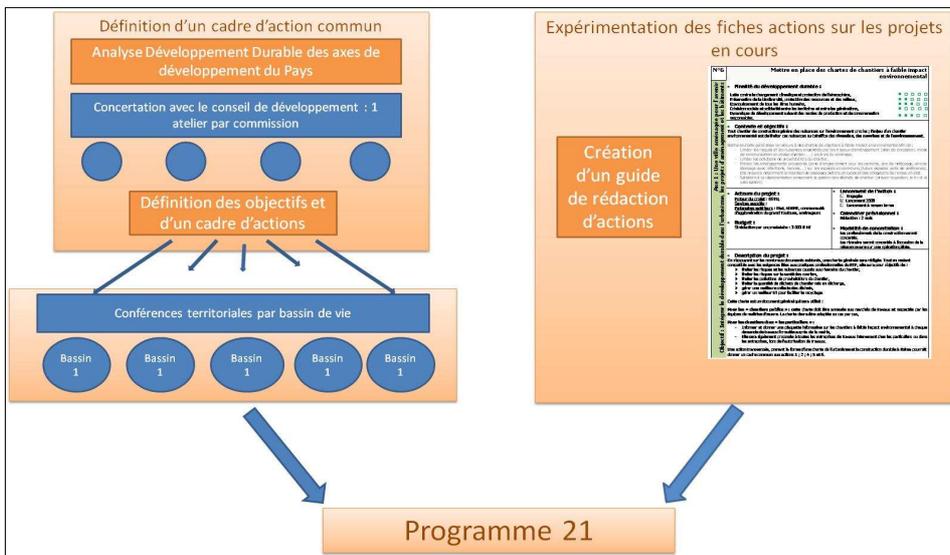


L'Agenda 21 du Pays ?

Le développement durable nous concerne tous, pour l'avenir de nos enfants, et pour celui de notre territoire, nous devons affirmer notre volonté d'agir tous ensemble, pour un développement durable. C'est pourquoi les élus du Pays Tolosan ont souhaité s'engager dans un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 du Pays Tolosan se déroulera en 2 phases sur 16 mois, 8 mois de phase diagnostic et cadre d'action et 8 mois de déclinaison opérationnelle.

- ◆ **Le diagnostic action :** L'objectif de ce diagnostic partagé est de présenter une synthèse et un éclairage sur les enjeux propre au Pays en matière de développement Durable. Pour la réalisation du diagnostic le Bureau d'étude à recueilli des données, réalisé des entretien et mis en place une concertation au sein des commission du CDD
- ◆ **L'élaboration du programme d'action :** avec l'identification des actions : le programme d'actions est la déclinaison opérationnelle de la stratégie et la **Production d'une note de synthèse sur l'évolution de la convention territoriale**



Une démarche opérationnelle pour la création du programme d'action

